

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE MARCILLAT

REUNION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

MARDI 14 AVRIL 2015 A 18H30

PROCES VERBAL

Etaient présents : Mesdames d'AUBIGNY Marie-Dominique, BESSEGE Christine, CHAROBERT Paulette, DELEPLANQUE Nathalie, GAGNIERE Lucette, LAGRANGE Catherine, LAGRANGE Monique, VICENTE Suzanne.

et

Messieurs, AMATHIEU Michel BEAUMONT Marc, CHITO Christian, CONTAMINE Bernard, GLOMOT Philippe, GRIMAULT Didier, LAMOINE Jean-Paul, MAIRE Patrick, MICHARD Claude, POMMIER Jacques, RENOUX Gérard, TERRET Maurice.

Etait excusé : Néant

Etait absent : Néant

Ordre du jour :

- ❖ Budget 2015
- ❖ Engagement de l'action « Mise en tourisme » du Contrat Territoire Allier
- ❖ Création de 3 emplois saisonniers pour la Maison du Tourisme
- ❖ Rectification de la convention de mise à disposition du minibus
- ❖ Motion pour la défense des Usagers et des Personnels du Centre Hospitalier Guy Thomas à RIOM
- ❖ Commission préparatoire aux avis de la conférence des maires
- ❖ Wifi Max, Auvergne Très Haut Débit : mise en place d'une antenne sur le château d'eau d'Arpheuilles St-Priest
- ❖ Avis de principe pour l'installation d'un boucher à Marcillat
- ❖ Questions diverses

Monsieur Le Président ouvre la séance et propose à l'assemblée de traiter le 3^{ème} point de l'ordre du jour dans l'attente que tous les délégués attendus soient présents.

Création de 3 emplois saisonniers pour la Maison du Tourisme

Comme chaque année, la Maison du Tourisme ouvrira ses portes à partir du 1^{er} juin. Afin de proposer l'accueil du public sur ces 4 mois, il est envisagé l'embauche de 3 personnes saisonnières à temps non complet (17h30 par semaine). Ces personnes assurent l'accueil du public à la Maison du Tourisme et aussi la visite de la Maison de la Combraille, 7 jours sur 7. L'ouverture officielle de saison aura lieu le vendredi 5 juin à partir de 17h30.

L'assistance autorise la création de 3 emplois saisonniers.

18 votants	Pour : 17	Contre : néant	Abstention : 1
------------	-----------	----------------	----------------

BUDGET 2015

Sophie RAFERT présente simultanément le compte administratif 2014 et le Budget primitif 2015.

Le budget communautaire est composé d'un budget principal et d'un budget annexe pour l'Atelier Relais de la ZA du Champ Noyer, sur la commune de Villebret.

<u>BUDGET ANNEXE – ATELIER RELAIS</u>
--

Compte administratif 2014

Investissement

Dépenses prévues : **22 517,00 €**
Dépenses réalisées : **22 516,00 €**
Solde: **1,00 €**

Recettes prévues : **22 517,00 €**
Recettes réalisées : **11 046,00 €**
Solde : **11 471,00 €**

Fonctionnement

Dépenses prévues : **15 002,00 €**
Dépenses réalisées : **3 472,00 €**
Solde: **11 530,00 €**

Recettes prévues : **15 002,00 €**
Recettes réalisées : **15 003,00 €**
Solde: **-1,00 €**

Affectation du résultat

- Excédent de fonctionnement :	11 527,74 €
- Excédent de fonctionnement reporté :	2,51 €
- Soit un excédent de fonctionnement cumulé :	11 530,25 €
- Déficit d'investissement :	11 470,82 €
- Soit un besoin de financement :	11 470,82 €

Considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire, le résultat d'exploitation est affecté comme suit :

- Affectation complémentaire en réserve (1068) :	11 470,82 €
- Résultat reporté en fonctionnement (002) :	59,43 €
- Résultat d'investissement reporté (001) – Déficit :	11 470,82 €

M. le Président se retire pour le vote. Le CA est adopté à l'unanimité.			
19 votants	Pour : 19	Contre : 0	Abstention : 0

Budget prévisionnel 2015

Monsieur le président soumet le budget prévisionnel 2015 annexe au vote.

FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
15059,00 €	15 059,00 €	23 384,00 €	23 384,00 €

Le budget annexe prévisionnel 2015 est adopté à l'unanimité.

19 votants

Pour : 19

Contre : 0

Abstention : 0

BUDGET PRINCIPAL

Il est établi avec un taux inchangé des taxes ménages.

FONCTIONNEMENT

La lecture est faite avec quelques points de précision :

61 522 « bâtiments » : un disfonctionnement du chauffage à la gendarmerie est expliqué par l'embouage des réseaux primaire et secondaire de l'installation. Des opérations ont été menées, mais il sera nécessaire d'effectuer un nettoyage prochainement.

617 « Etudes et recherches » : Il s'agit du programme d'aide à la restauration de l'habitat « Habiter mieux ». Cette opération incitative est de plus en plus importante, 8 bénéficiaires en 2014. Cet article comprend aussi l'étude engagée dans le cadre de la réforme territoriale.

6453 « Cotisation aux caisses de retraite » La somme proposée est moindre qu'en 2014 car une ancienne salariée avait projeté le rachat de ses points à la CNRACL, ce qui induisait une régularisation des cotisations par la collectivité. Cette opération n'a pas été effectuée et devient caduque.

6554 « Contributions aux organismes de regroupement » : 402 069 €

SICTOM	385 222,00 €
Pays de la Vallée de Montluçon et du Cher	7 752,00 €
Animation du programme LEADER	1 081,00 €
Animation du SCOT	470,00 €
Antenne Locale de Tourisme	5 367,00 €
SMAT du Val de Cher	2 000,00 €
SDE 03	177,00 €

6574 « subvention de fonctionnement aux associations & autres personnes de droits privés » : 81 295 €

ACW (Association Combraille Westphalie)	1 440 €	Paiement de 2014 et 2015
ADIL 03 (Agence Départementale d'Information sur le Logement)	350 €	
ANEM (Association Nationale des Elus de Montagne)	138 €	
ARDTA (Agence Régionale de Développement des territoires d'Auvergne)	500 €	
Association pour le Développement Touristique de la Vallée du Cher	120 €	
APPM Action13	2 000€	Aide exceptionnelle
Association des Familles du Pays de Marcillat	12 000 €	Propose moins d'activités au bénéfice du Centre Social
Association des Maires	90 €	
Association des Musées Bourbonnais	229 €	
ATDA (Agence Technique Départementale de l'Allier)	1 140 €	
Auvergne Active	300 €	
Avenir Jeunes Mission Locale	1 900 €	
CAUE (Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement)	380 €	
Centre Social Rural	60 000 €	2014 + une partie de 2015
Conservatoire d'Espaces Naturels de l'Allier	468 €	
UDOTSI Allier (Union Départementale des Offices de tourisme et Syndicats d'initiative)	240 €	

74124 « Dotation d'intercommunalité » On note une importante baisse des dotations.

74718 « Autres » Aide de l'Etat pour le fonctionnement du Relais des Services Publics

774 « Subventions exceptionnelles » Aide du Conseil Général pour le suivi des chemins de randonnée pédestre.

Taux d'imposition :

Taxe d'Habitation : 1,97
 Taxe Foncière Bâti : 0,674
 Taxe Foncière Non Bâti : 1,72
 Contribution Foncière des Entreprises : 1,64
 Fiscalité de zone : 24,01
 Taxe d'enlèvement des ordures ménagères : 11,96 (12,18 en 2014)

L'assemblée vote à l'unanimité les taux

20 votants

Pour : 20

Contre : 0

Abstention : 0

INVESTISSEMENT

Opération 32

Cette opération est annulée car elle est regroupée avec l'opération 035.

Opération 35

Cette opération regroupe 3 actions contenues dans le Contrat Territoire Allier.

Signalétique touristique pour 30 500 €

Accès aux rives du Cher pour 78 600 €

Aménagement des circuits de randonnée pour 42 000 €

Opération 39

Correspond aux 3 actions débattues avec la région dans le cadre du Contrat Auvergne +.

3 opérations ont retenu l'attention : (fiches détaillées jointes en annexe)

1 /Création d'un Lieu d'Accueil Parent Enfant à Villebret en lien avec le RAM

2/ Restauration de l'ancienne gare de Marcillat pour en faire un pôle d'accueil pour famille, enfance, jeunesse et un travail collaboratif avec des compagnies de cirque, théâtre, lycée ...

3/ Création d'un linéaire multi activités nature sur la vallée de Chambonchard

L'assistance propose que les études de faisabilité pour ces actions soient rapidement engagées.

Compte administratif 2014

Investissement

Dépenses prévues : **317 046,00 €**

Dépenses réalisées : **128 338,00 €**

Reste à réaliser : **188 708,00 €**

Recettes prévues : **317 046,00 €**

Recettes réalisées : **79 350,00 €**

Reste à réaliser : **237 696,00 €**

Fonctionnement

Dépenses prévues : **877 597,00 €**

Dépenses réalisées : **745 275,00 €**

Solde: **132 322,00 €**

Recettes prévues : **877 597,00 €**

Recettes réalisées : **887 468,00 €**

Solde: **-9 871,00 €**

Affectation du résultat

- Excédent de fonctionnement :	44 753,83 €
- Excédent de fonctionnement reporté :	97 439,66 €
- Soit un excédent de fonctionnement cumulé :	142 193,49 €
- Déficit d'investissement :	48 987,68 €
- Un déficit des restes à réaliser :	18 507,70 €
- Soit un besoin de financement :	67 495,38 €

Considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire, le résultat d'exploitation est affecté comme suit :

- Affectation complémentaire en réserve (1068) :	67 495,38 €
--	-------------

- Résultat reporté en fonctionnement (002) : 74 698,11 €
- Résultat d'investissement reporté (001) – Déficit : 48 987,68 €

M. le Président se retire pour le vote. Le Compte Administratif est voté à l'unanimité.
 19 votants Pour : 19 Contre : 0 Abstention : 0

Monsieur le président soumet le budget principal prévisionnel au vote.

FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
827 965,00 €	827 965,00 €	414 102,00 €	414 102,00 €

Le budget principal prévisionnel 2015 est adopté à la majorité.
 20 votants Pour : 19 Contre : 0 Abstention : 1

Rectification de la convention de mise à disposition du minibus

A la demande d'une association, il est proposé de remplacer :

Article 2 : Rappel des principes fondamentaux.

La responsabilité du *Président* de l'association / du maire de la commune est totale si les règles du présent contrat ou du code de la route n'ont pas été respectés (notamment conducteur non habilité, etc...).

Par

La responsabilité du « responsable » de l'association /...

La demande est rejetée à la majorité.
 20 votants Pour : 2 Contre : 14 Abstention : 4

Commission préparatoire aux avis de la conférence des maires

Par courrier du 30 mars dernier, le Pôle d'Equilibre Territorial et Rural invite les maires à la conférence des maires le 23 avril prochain. Au premier point de l'ordre du jour figure la création de la commission préparatoire aux avis de la conférence des maires. Cet organe sera composé de 14 élus soit 2 élus maires (et non membre du comité syndical) de chaque EPCI. Afin de préparer cette future rencontre, Monsieur CHITO demande à l'assistance quels sont les maires intéressés.

Messieurs Philippe GLOMOT (Villebret) et Patrick MAIRE (Saint-Genest) sont volontaires.

Motion pour la défense des Usagers et des Personnels du Centre Hospitalier Guy Thomas à RIOM

Texte de la mention en annexe.

Un courrier de Monsieur Pierre PECOUL, Maire de RIOM et Président de Riom Communauté demande le soutien des intercommunalités voisines pour la défense des usagers et des personnels du Centre Hospitalier de RIOM face aux restrictions budgétaires.

Est alors débattu

- la qualité des soins dans les petites structures qui souffrent du manque de moyen
- le devenir des établissements comme celui-ci et leur réorientation en centre de séjour dans un futur assez proche. Il est noté que le personnel doit être reclassé et qu'il paraît important que dans l'immédiat, il n'y ait pas de fermeture.

20 votants	Pour : 18	Contre : 0	Abstention : 2
------------	-----------	------------	----------------

Avis de principe pour l'installation d'un boucher à Marcillat

Par courrier du 11 mars dernier, Monsieur le maire de Marcillat en Combraille informe qu'un artisan-boucher souhaite s'installer dans un bâtiment communal, au sein du bourg. Afin de mobiliser les aides financières pour la restauration et la mise aux normes des locaux, il est demandé par les financeurs que la communauté de communes émette un avis sur ce projet. L'artisan qui exerce déjà sur Pionsat n'est pas en concurrence avec un autre commerce.

20 votants	Pour : 19	Contre : 0	Abstention : 1
------------	-----------	------------	----------------

Wifi Max, Auvergne Très Haut Débit : mise en place d'antenne sur le château d'eau d'Arpheuilles St-Priest

Le Conseil Régional d'Auvergne souhaite développer une technologie « Wifi Max » pour certaines zones de faible couverture numérique. La commune de La Petite Marche a été sélectionnée pour bénéficier de cet équipement qui nécessite la mise en place d'un réseau d'antennes. Après repérage de point hauts, le château d'eau d'Arpheuilles St-Priest (exploité par le SIVOM Arpheuilles - Ronnet – Terjat) a été déterminé comme emplacement favorable à l'installation d'une antenne. Le président du SIVOM et les maires des communes concernées dénoncent le manque de performance de ce dispositif sur le territoire traversé.

Monsieur CHITO affirme que cette opération est une bonne chose pour la commune de La Petite Marche, mais que des communes restent encore sans solution. Aujourd'hui diverses solutions existent :

- La fibre optique (dans les agglomérations)
- Les répéteurs (avec un problème juridique majeur, cf projet d'implantation d'un répéteur sur la vallée de Chambonchard)
- La 4G (quatrième génération de réseaux mobiles)

Siégeant au Conseil Départemental et en charge des services numériques, il affirme que des réflexions sont en cours sur un déploiement différencié à l'échelle du département de l'Allier. En effet, ces différentes techniques permettraient de traiter les zones blanches (et grises) de couverture téléphonique mobile et aussi d'améliorer la connexion internet.

Pour information, au sein d'un réseau 4G, les données internet et conversations téléphoniques ne sont pas séparées comme c'est le cas en 3G, ainsi le débit n'est plus partagé entre les utilisateurs connectés, ce qui garantit un transfert de données de meilleure qualité.

La couverture numérique est un élément essentiel pour les habitants (actuels et futurs) des zones rurales. Cette problématique partagée sera étudiée au fil de l'avancement des propositions des instances compétentes.

Questions diverses :

Haute Vallée du Cher

Monsieur POMMIER souhaite connaître l'évolution du dossier « Haute vallée du Cher ». Suite au départ de Monsieur Jean-Paul LUMINET en charge du dossier au Conseil Général, une nouvelle personne a été nommée : Madame Christine SIEBERT. Cette dernière assure le suivi des procédures en cours, notamment pour la reprise des BND (Biens Non Délimités).

Disfonctionnement dans la distribution du courrier

Monsieur RENOUX informe l'assistance que le courrier postal n'a pas été distribué sur sa commune tous les jours la semaine passée. D'autres maires affirment se trouver dans le même cas d'une distribution aléatoire. Ceci pourrait être expliqué par l'absence de 2 agents et une gestion « serrée » des emplois du temps en réponse à une baisse du volume d'activité (et de personnel).

L'assistance demande à ce qu'une motion soit mise à l'ordre du jour du prochain conseil communautaire.

Portage de repas à domicile

Monsieur CHITO donne lecture d'un courrier provenant du Centre Social concernant le service de portage de repas. La vétusté du véhicule et du caisson réfrigéré sont avérés et il paraît incontournable de changer le matériel. Ce sujet suscite une recherche d'informations complémentaires sur les procédures à mettre en œuvre pour traiter le sujet.

DOCUMENTS ANNEXES A LA REUNION

1/ Motion pour la défense des usagers *et des Personnels du Centre Hospitalier Guy Thomas à RIOM*

2/ données chiffrées sur la fréquentation de la Maison du tourisme et la Maison de la Combraille en 2014

3/ fiches projet (3)

MOTION

« Pour la défense des Usagers et des Personnels du Centre Hospitalier Guy Thomas à RIOM »

Conscients de la nécessité de participer à l'effort de redressement des finances publiques, y compris dans le domaine de la Santé, les conseillers communautaires de , dans une démarche pluraliste et au-delà de tout clivage politique, attirent l'attention de la Direction du CHU, de l'Agence Régionale de Santé, et de madame la Ministre de la Santé sur la situation particulièrement préoccupante à laquelle est confrontée le Centre Hospitalier Guy THOMAS de RIOM, hôpital public de proximité d'un très grand bassin de vie.

Cet établissement est confronté depuis des années à une baisse de ses financements, par suppression de pans entiers de son activité et par effet mécanique de l'application de la T2A, peu favorable aux établissements recevant un public âgé.

Les élus communautaires sollicitent des moyens supplémentaires, nécessaires à la dispensation de soins de qualité que la population de ce bassin de vie est en droit d'attendre du Service Public. Une rénovation complète et durable du service des Urgences doit être rapidement engagée et le fonctionnement sécurisé et humanisé des lits d'EHPAD doit être validé dans une coconstruction.

Interpellés par un mouvement sans précédent regroupant médecins et personnels de l'établissement, les conseillers communautaires de s'élèvent fermement contre une dégradation des soins liée à une diminution régulière des effectifs et contre une polyvalence excessive des agents dans un climat de politique autoritaire des Ressources Humaines. Ils demandent à la Direction de rétablir incessamment un véritable dialogue social avec le corps médical et les agents de l'établissement.

L'hôpital public mérite la considération, l'engagement et le soutien de tous. La Santé est une priorité indispensable.

Bilan de fréquentation de la Maison du Tourisme et de la Maison de la Combraille.

MAISON DU TOURISME

MAISON DE LA COMBRAILLE

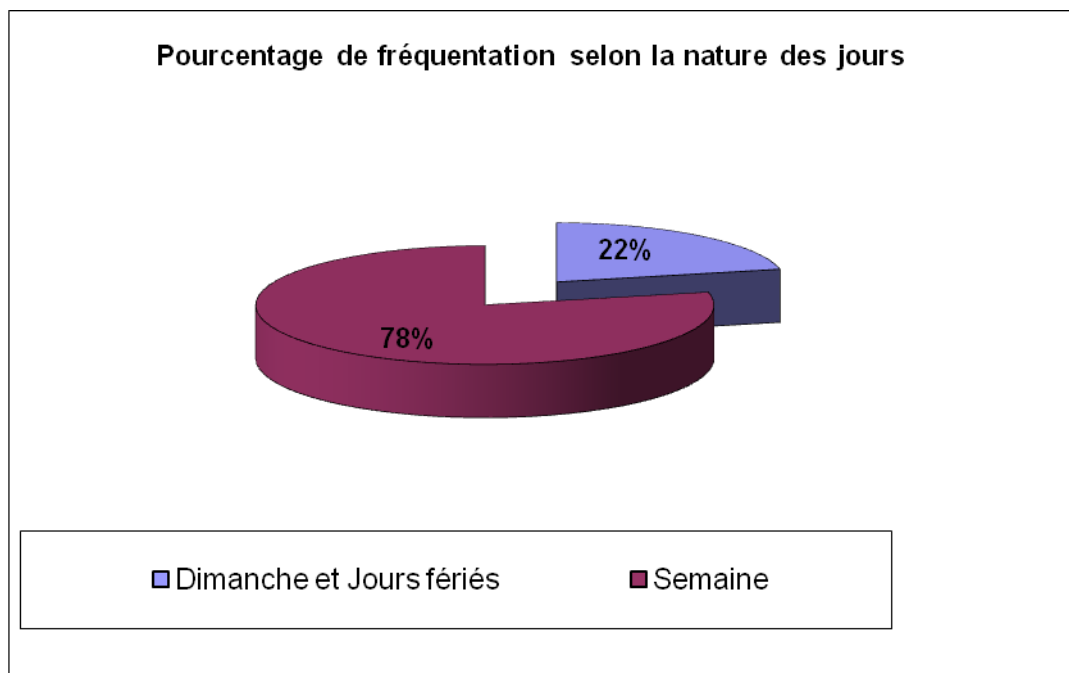
Année 2014

Au total, environ **3200** personnes ont été accueillies à la Maison du Tourisme en 2014 dont **2300** ont visité la Maison de la Combraille.

La Maison du Tourisme est ouverte du 1^{er} juin au 30 septembre tous les jours sans exception et propose aussi par le biais du Relais des Services Publics une permanence tout au long de l'année. L'accueil est physique, par téléphone, par internet et par courrier.

La Maison de la Combraille est ouverte de 1^{er} juin au 30 septembre également mais peut aussi être visitée en hors saison sur rendez vous. A noter que le printemps et l'automne sont souvent des périodes propices à la visite de groupes (personnes âgées, foyers d'adultes handicapés, écoles...). Sur 2014, on décompte 26 groupes (> 10 personnes).

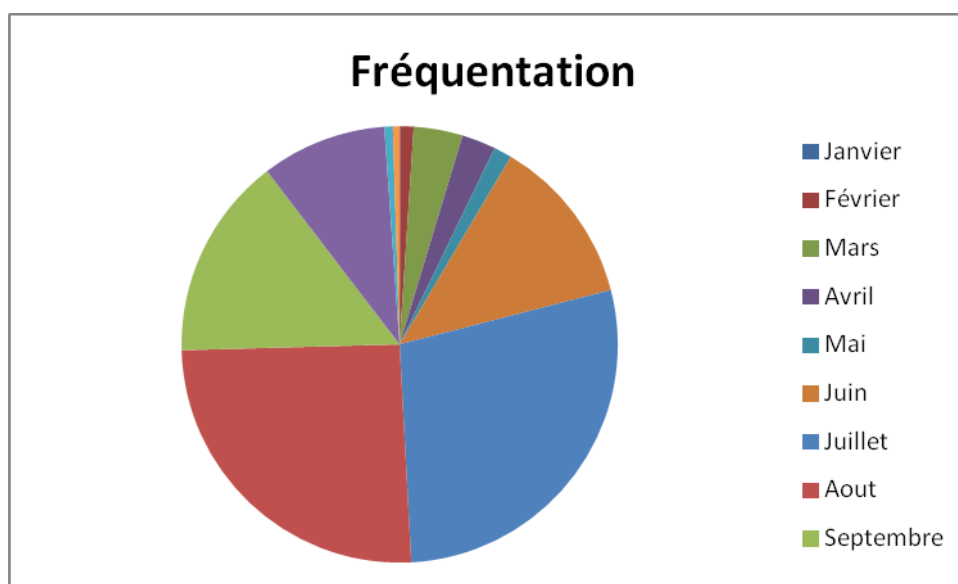
Il est important de noter le pourcentage de fréquentation des dimanches et des jours fériés. Le public est le plus souvent familial.



La Maison du Tourisme propose un service de renseignements touristiques (pour les structures hébergeurs et pour les visiteurs) avec une documentation disponible sur les départements de l'Allier, la Creuse et le Puy de Dôme. C'est aussi un point d'accès internet libre et gratuit et une salle d'exposition dédiés aux talents d'ici et d'ailleurs. Le personnel travaille également sur des recherches patrimoniales et sur la veille des activités de proximité.

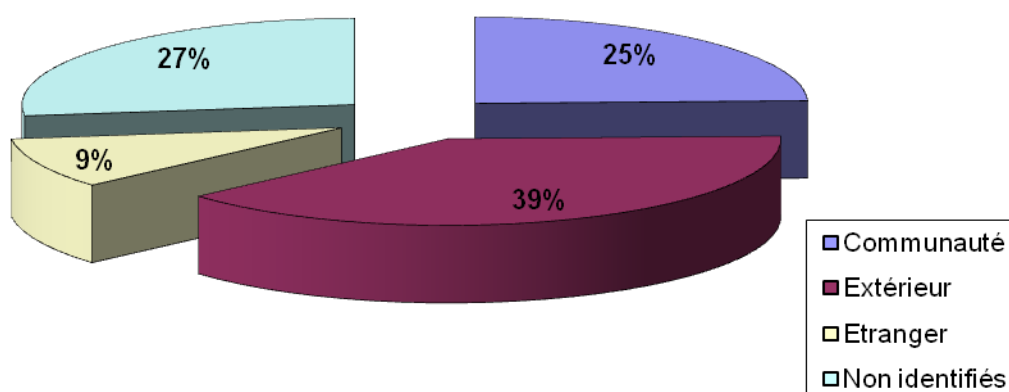
La Maison de la Combraille propose une visite libre ou bien accompagnée par le personnel embauché à la Maison du Tourisme. 5 salles sont dédiées à la Combraille et une salle est dite « exposition temporaire » disponible pour approfondir certains centres d'intérêts durant un an. Les vendredis avant le 14 juillet et avant le 15 août sont réservés à des animations en lien avec l'exposition temporaire en place. Environ 80 à 100 personnes y partagent des savoirs faire, découvrent des traditions, ...

Comme de coutume la fréquentation fluctue au cours des 4 mois. On compte environ 550 personnes par mois en juin et septembre. Juillet et août sont des périodes plus prospères entre 1000 et 1100 visiteurs par mois. Le pic étant compris entre le 14 juillet et le 15 août avec 1 300 personnes.



L'origine des visiteurs est en partie extérieure au territoire communautaire (39%). Il s'agit de personnes de départements voisins, de passage ou bien en résidence familiales. Le public étranger avoisine les 9%. Il est composé essentiellement de hollandais, belges, anglais, allemands.

Pourcentage de fréquentation en fonction de la provenance



Cette année, plusieurs groupes ont passé la journée sur le territoire. Plusieurs activités leur étaient offertes : visite de la Maison de la Combraille, randonnée pédestre (ou cyclo) visite de la pisciculture au moulin de Baudry à St-Fargeol. Les multiples efforts d'aménagement tendent à créer des produits peu onéreux pour un public familial à la recherche d'une destination « journée ».

Début d'année 2015, des animations ont été programmées avec des scolaires : une demi-journée réservée à la visite de la Maison de la Combraille et une demi-journée à la découverte de l'Espace Naturel Sensible situé dans la vallée du haut Cher (Chambonchard). Le retour très positif de cette expérience encourage le développement d'une offre globale « nature » avec lorsque le site ENS sera labélisé, une animation ouverture à tout public en lien avec la Maison de la Combraille.